

Châtillon sur Chalaronne, le 26 juin 2020

Madame, Monsieur,

Le déconfinement de l'établissement et le retour à la normale des activités de l'établissement doivent s'accompagner d'une vigilance continue, à travers l'application systématique des gestes barrières et la mise en place de réponse immédiate en cas de suspicion de nouveau cas de COVID 19. **C'est pourquoi la direction a présenté un plan de reprise progressive de l'activité au Conseil de la vie sociale le 25 juin.**

Qu'est-ce qu'un plan de reprise progressive de l'activité ?

Le plan de reprise progressive de l'activité décrit les différentes étapes qui permettront donc de garantir la sécurité du retour à la normale des activités de l'établissement. Pour chacune des thématiques clés (restauration, animation, visites, sorties...), les mesures ont été définies collégialement et à la lumière de la situation sanitaire de l'établissement et des préconisations en vigueur à l'échelle régionale et nationale.

Ce plan comprend également des **mesures spécifiques d'accompagnement des résidents et de leurs proches**. Il s'agit d'évaluer les effets du confinement sur l'état de santé de chacun : des bilans et des suivis psychologiques sont mis en place à cet effet. Dès l'été, le temps psychologue dans l'établissement sera doublé : le Conseil Départemental de l'Ain finance pour 6 mois deux postes supplémentaire sur l'établissement.

Outre les mesures visant à reprendre le cours normal de la vie de l'EHPAD Public La Montagne, il a été défini **un cadre visant à anticiper et préparer l'établissement à faire face à un éventuel nouvel épisode épidémique**. Cela passe notamment par le maintien du respect strict des gestes barrières (notamment port du masque) par l'ensemble des personnels au contact des résidents et par les visiteurs mais aussi un réflexe de dépistage systématique par test RT-PCR des résidents et des agents (nouveaux arrivants ou présentant des symptômes évocateurs).

La réussite de ce plan passera par un effort collectif dans le respect des gestes et mesures barrière afin d'éviter tout retour en arrière. En effet, la présence d'un cas parmi les résidents ou les agents pourra conduire à un reconfinement de l'établissement, soit à un retour des mesures au niveau 1 et, notamment à une nouvelle suspension des visites extérieures.

Se protéger c'est protéger ses proches, protéger les résidents

Au verso de ce document, vous trouverez le détail des mesures prises pour la reprise des activités clés.

Le plan complet est consultable sur le site de l'établissement.

Où en est-on aujourd'hui dans la mise en œuvre du plan de reprise de l'activité ? Quelles sont les prochaines étapes ?

LES REPAS

Niveau 2 depuis le 22 juin : retour à la normale en salle à manger avec fin de la distanciation physique et réinstallation dans les espaces habituels

Prochaine étape

Niveau 3 : retour complet à la normale avec réouverture de la salle à manger des familles

Quand ?

À compter de la levée des recommandations nationales (estimation : septembre 2020)

LES ANIMATIONS

Niveau 3 depuis le 22 juin : reprise des activités en plus grands groupes (environ 15-20 résidents) avec respect des gestes barrières

Prochaine étape

Niveau 4 : fin de la limitation de la taille des groupes et reprise des sorties organisées par l'établissement

Quand ?

À compter du 6 juillet 2020

LES VISITES

Niveau 3 depuis le 16 juin : réouverture de l'établissement, sans-rendez-vous, sous réserve du respect des gestes barrières par les visiteurs (port du masque, prise de température, registre des visiteurs, lavage régulier des mains...)

Prochaine étape

Niveau 4 : réouverture complète des accès à l'établissement et levée partielle des mesures barrières

Quand ?

À compter de la levée des recommandations nationales et en l'absence de cas COVID dans l'établissement (estimation : automne 2020)

LES SORTIES

Niveau 1 depuis le 8 juin : reprise des sorties individuelles pour rendez-vous médicaux et paramédicaux, sous réserve du respect des gestes barrières

Prochaine étape

Niveau 2 : reprise des sorties individuelles pour tout motif, avec rappel des gestes barrières à respecter tout au long de la sortie aux proches accompagnants (port du masque, respect de la distanciation physique, lavage régulier des mains...)

Quand ?

À compter du 28 juin

INTERVENANTS EXTERIEURS PROFESSIONNELS DE SANTE

Niveau 1 depuis le 18 mai : retour de l'ensemble des professionnels de santé dans l'établissement, sous réserve du respect des gestes barrières (port du masque, registre, prise de température, lavage régulier des mains, port d'une tenue professionnelle...)

Prochaine étape

Niveau 2 : retour plus large tous les intervenants extérieurs, notamment les bénévoles

Quand ?

À compter du 6 juillet